



Affiliée à la FA-FP

Eurométropole de Strasbourg

FA-FPT Syndicat Autonome de l'Eurométropole de Strasbourg

FÉDÉRATION AUTONOME
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
VILLE ET EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

ActuAutonome: l'actualité qui va à l'essentiel

AGENDA SOCIAL DU 18 OCTOBRE 2024

Lors de la réunion technique de l'Agenda Social du 18 octobre, il a été question du RIFSEEP 3.

L'enveloppe prévue pour le RIFSEEP 3 s'élève à **2,8 millions d'euros**. La collectivité a proposé de scinder ce montant en deux tranches, afin de permettre la mise en place d'une première mesure dès 2025, suivie de la seconde en 2026.

La proposition faite par l'administration pour la première tranche:

- **Une augmentation de la prime d'avril 2025 à 1 000 euros brut** (au lieu de 818€ brut) pour tous les agents des catégories C et B (soit un montant de 1,06 million d'euros).
- **La création d'une prime d'avril de 300 euros brut** pour les agents de catégorie A (coût de 0,47 million d'euros).

La deuxième tranche (séquence de négociation) s'ouvrira à partir du premier semestre 2025, pour déployer les 1,27 millions d'euros restants selon des critères d'attribution du RIFSEEP 3 qui restent à définir.

La FA- FPT juge ces propositions insuffisantes et s'est étonnée de la méthode proposée.

La prime de 300 euros pour les agents de catégorie A est, à notre sens, insuffisante, car elle crée une inégalité importante : certains agents de catégories C et B perçoivent actuellement des traitements supérieurs, que ceux de catégorie A en début de carrière.

La FA estime donc, par soucis d'équité, que la prime devrait être fixée en fonction de l'indice et non de la catégorie !

La FA-FPT exprime aussi son désaccord quant à la proposition de **scinder l'enveloppe**, car nous ne sommes pas en mesure de garantir que le reste de celle-ci sera préservé dans le cadre du plan de finances de 2025. Dans ce contexte d'incertitude, nous demandons aujourd'hui que **l'intégralité de l'enveloppe soit affectée dès à présent**.